

République Française
Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Haguenau-Wissembourg

**Extrait du registre des délibérations du conseil
communautaire de la communauté de communes Sauer
Pechelbronn**

Séance du 06/11/2023

Date de la convocation:
31/10/2023
Date d'affichage:
31/10/2023

L'an 2023 et le 06 novembre à 18 heures 30 minutes, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en présentiel à la salle communale de Frœschwiller, sous la présidence de ISEL Roger, délégué titulaire.

Nombres de membres:
Afférents au conseil
communautaire : 36
En exercice : 36
Votants : 31

Elus présents : ISEL Roger

Titulaires : MMES : CABIROL de SAINT GEORGES Mireille, DUDT Lysiane, LEDIG Evelyne, MEYER Monique, STIEFEL Martine, STURM Céline (à partir du point 073.2023), WEINLING-HAMEL Elisabeth. MM : BALL Jean-Claude, BASTIAN Marc, CHARBAU Bernard, CUNTZ Freddy, FERBACH Dominique, FUCHS Alain, KLEIN Mathias, MALL Philippe, NIEDERER Gérard, PETER Guillaume, PFEIFFER-RINIE Dominique, SCHERTZ Christophe, SCHMITT André, SIEDEL Dominique, SITTER Pierrot, TRAUTMANN Christian, TRITSCHBERGER Hervé, WACKER Patrick, WALTER Dany, WERNERT Stéphane.

Suppléants – avec délégation de vote : MM ROCCHI Jacques représente STURM Céline jusqu'au point 073.2023

Suppléants – sans délégation de vote : MM. HEBTING Benoit, HERRMANN Pierre, HOCH Georges, JOTZ, Ludovic, JUNG Jean-Yves, OSTER Rémy, ROS Jean-Charles, SCHAEFER Marc.

Elus titulaires excusés – procuration ou représenté par le suppléant : MMES FILSER Marie-Claude donne procuration à CHARBAU Bernard, STURM Céline est représentée par ROCCHI Jacques jusqu'au point 073.2023, WALTER Clarisse donne procuration à CUNTZ Freddy.

MM HOH Christian donne procuration à SIEDEL Dominique, KLIPFEL Jean-Louis, SCHNEIDER Francis donne procuration à NIEDERER Gérard.

Elus suppléants excusés : MME SCHELLENBERGER Michèle.

Elus absents :

Titulaires : MME CRONMULLER Martine.

MM RUTSCH François, SCHNEIDER Dominique.

Suppléants : MMES MESSER Caroline,

MM : FISCHER Alain, ROMIAN Serge, WEHRUNG Freddy.

Secrétaire de séance : Mme CABIROL de SAINT GEORGES Mireille

Réf : 073.2023
Vote : A l'unanimité
Pour : 31
Contre : 0
Abstentions : 0
Mention exécutoire : Oui

073.2023 : Programme de coopération internationale avec le Brésil : « Développement de l'artisanat du fromage et sensibilisation à l'agroécologie à travers la mobilisation de la jeunesse et des professionnels du territoire de l'Etat de Bahia et alsacien » porté par l'association GESCOD : validation du bilan et poursuite de la coopération.

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts définissant la composition et les compétences de la communauté de communes, et l'arrêté préfectoral de création de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn correspondant en date du 24 décembre 2007,

Vu l'arrêté préfectoral du 30 juin 2021 portant extension des compétences et modification des statuts de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn,

Vu la délibération du conseil communautaire n°009.2017 en date du 20.02.2017 et n°085.2018 du 17.12.2018 définissant l'intérêt communautaire,

Vu la délibération n°067.2022 du conseil communautaire en date du 12.12.2022 : « Participation au programme de coopération internationale avec le Brésil « Développement de l'artisanat du fromage et sensibilisation à l'agroécologie à travers la mobilisation de la jeunesse et des professionnels des territoires de l'Etat de Bahia et Alsacien » porté par l'association GESCOD »,

Considérant l'action extérieure des collectivités territoriales (AECT) et ses différentes formes (jumelage, action humanitaire d'urgence, coopération transfrontalière ou décentralisée),

Considérant la convention de financement entre la communauté de communes Sauer-Pechelbronn et Grand Est Solidarités et Coopérations pour le Développement (GESCOD), en date du 25 mai 2023,

Considérant la convention de mise à disposition d'un volontaire (Yago) signé avec le GESCOD en date du 3 avril 2023,

Considérant que la commune d'Eschbach, membre de l'intercommunalité, a lancé un projet de coopération décentralisée en 2021 avec la ville de Botuporã de l'Etat de Bahia au Brésil, principalement orientée autour de la thématique de l'agroécologie, auquel d'autres communes se sont associées : Goersdorf-Mitschdorf, Lobsann, membres de l'intercommunalité, mais aussi Dauendorf, Neubourg et Batzendorf. Dans ce cadre, une délégation brésilienne a été accueillie en mars-avril 2022 pour découvrir et partager des pratiques d'agroécologie auprès de nos paysans du territoire d'Alsace du Nord et en particulier de Sauer-Pechelbronn, 2 volontaires de service civique françaises sont parties en septembre 2022 pour 8 mois de mission à Botuporã, une délégation française composée de 4 élus de la communauté de communes, d'un agriculteur et d'un animateur de la FDMJC s'est rendue au Brésil en mai 2023, 1 volontaire de service civique brésilien, Yago, est accueilli pour 8 mois de mission en Alsace du Nord depuis mars 2023 et un groupe de jeunes engagés s'est rendu à Botuporã en août 2023,

Considérant que la communauté de communes a contribué financièrement à l'accueil de Yago à hauteur de 1000 €. Ce dernier est intervenu dans plusieurs écoles du territoire pour parler de la culture brésilienne et sensibiliser à l'alimentation saine et durable, a rencontré des agriculteurs et a apporté un appui lors de diverses animations environnement organisées par la communauté de communes (trame verte, chauve-souris),

Considérant le bilan de la participation de la communauté de communes au programme de coopération décentralisée « Développement de l'artisanat du fromage et sensibilisation à l'agroécologie à travers la mobilisation de la jeunesse et de professionnels des territoires de l'Etat de Bahia et Alsacien » porté par le GESCOD (Grand Est Solidarités et Coopérations pour le Développement),

Considérant l'intérêt pour la communauté de communes de poursuivre la coopération. En bilan de ces 2 années, les élus français et brésiliens souhaitant compléter leurs échanges avec un axe sur la gestion des déchets, en envoyant un volontaire de solidarité internationale à Botuporã pour 12 mois, afin de faire un état des lieux des pratiques de gestion des déchets et de sensibiliser les enfants et le grand public. Le SMICTOM Nord Alsace s'est déjà positionné pour soutenir le projet,

Considérant les travaux du comité de pilotage « clé en main » Brésil, porté par M. Hervé TRITSCHBERGER, maire d'Eschbach,

Vu l'avis favorable de la commission de pôle « transition écologique, mobilité et développement durable », réunie le 10.10.2023,

Vu l'avis favorable du conseil des maires,

Vu l'avis favorable du bureau exécutif,

Entendu l'exposé du 2ème vice-président M. Guillaume PETER, en charge des politiques publiques locales relevant du pôle Transition écologique, mobilité et développement durable,

Entendu l'exposé du président, M. Roger ISEL,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, un élu ne prenant pas part au vote, décide :

- **De valider le bilan du programme de coopération décentralisée « Développement de l'artisanat du fromage et sensibilisation à l'agroécologie à travers la mobilisation de la jeunesse et de professionnels des territoires de l'Etat de Bahia et Alsacien » porté par le GESCOD (Grand Est Solidarités et Coopérations pour le Développement),**
- **De valider la participation à la poursuite de la coopération, consistant à l'envoi d'un volontaire en solidarité internationale à Botuporã (Brésil) pour travailler sur la question des déchets,**
- **De contribuer à la réalisation du projet en tant que porteur de la mission et via une participation financière de l'intercommunalité à hauteur de 1 304 €, et de verser cette participation au GESCOD - Strasbourg,**
- **De désigner M. Hervé TRITSCHBERGER, conseiller communautaire, maire d'Eschbach, pour représenter la communauté de communes pour assurer le suivi et la mise en œuvre du projet,**
- **D'autoriser le président à signer une convention avec le GESCOD, France volontaires et les communes partenaires pour préciser les modalités de coopération et de versement de la participation financière,**
- **De charger le président à procéder à toutes les démarches et formalités découlant de cette décision, et à signer tout document concourant à l'exécution de la présente délibération.**

Le président sera chargé de l'exécution de la présente décision.

Cette délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication (date de réception par le représentant de l'Etat - contrôle de légalité), soit d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg, soit d'un recours gracieux préalable auprès de la communauté, auquel cas le délai de recours devant le Tribunal Administratif précité est prorogé d'un nouveau délai de deux mois à compter de l'intervention de la décision de la communauté sur le recours gracieux, cette décision pouvant être expresse ou implicite (la décision implicite de refus étant acquise au terme du silence gardé pendant deux mois par la communauté).

Pour copie conforme :

DURRENBACH, le 07/11/2023

Délibération exécutoire de plein droit conformément aux dispositions de la Loi n° 82-623 du 22 juillet 1982

La secrétaire de séance,
CABIROL de SAINT GEORGES Mireille

Le président,
ISEL Roger